



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 mars 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ».
Ce projet de règlement prévoit des modalités relatives à l'entretien de certaines catégories de bâtiments ou d'immeubles érigés sur le territoire de la municipalité afin de les maintenir en bon état de conservation, de prévenir leur détérioration et de prolonger leur durée de vie, lesquelles visent notamment à préserver leur intégrité structurelle et à les protéger des intempéries, conformément aux exigences prescrites à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). Il contient plus particulièrement des normes ayant pour objet de :
 - Favoriser un entretien adéquat des immeubles patrimoniaux pour préserver leur authenticité et assurer leur pérennité;
 - Maintenir la qualité des bâtiments pour assurer la sécurité et le confort de leurs occupants;
 - Sécuriser les bâtiments vacants et prévenir leur détérioration.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 avril 2026 à 19 h 00 au centre communautaire situé au 80, rue Principale. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Le projet de règlement détaillé peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://sca.quebec/> Toute personne peut également obtenir une copie de ce projet de règlement en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 101 ou par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec;
4. Le projet de règlement adopté ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 20 MARS 2026.

Stéphane Genois, directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 20 mars 2026 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 20 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois, adjointe à la direction et
assistante-greffière